



EDITORIAL n°41 Juin 2003

Moyen Orient et Golfe de Guinée : entre crainte et espoir...

L'AG de TotalfinaElf, pardon Total S.A. fut assez terne, vous en trouverez un compte-rendu dans ce numéro ainsi que les interventions d'AVAS et du SICTAME.

Nous attendions du Président des engagements forts sur sa stratégie long terme et une analyse détaillée du projet industriel qui devait souder les équipes, et de ce fait démontrer la réussite de la fusion, en dehors du simple effacement des noms prestigieux de Fina et d'Elf Aquitaine...c'était l'espoir d'un certain nombre d'actionnaires.

Le Groupe Total est à un tournant décisif. La période d'euphorie et de cash flow facile est derrière nous. Les trésoreries de Fina et particulièrement d'Elf (environ 10 G.€) ont servi à nourrir les plans de rachat et d'annulation d'actions (11 G.€ en 3 ans) pour maintenir un niveau élevé de Bénéfice Net par Action (BNPA), critère de performance justifiant les importants programmes annuels de stock-options.

Nous sommes défavorables à cette politique systématique de rachat d'actions, qui ne crée pas durablement de la valeur pour l'actionnaire, et contre cette vision court terme. Car elle pénalise l'effort d'investissement préparant le long terme et la création d'emplois qualifiés, unique voie de création de valeur pour tous les partenaires de l'entreprise (stakeholders), dans une optique de développement durable.

Notre crainte : que les années à venir ne dégagent plus d'aussi importants cash flow et que, malgré son faible ratio d'endettement, notre Groupe ne puisse mobiliser les capitaux externes nécessaires au financement des grands projets de développement, destinés à maintenir le rythme de croissance des productions d'hydrocarbures du Groupe de 5 % par an sur la période 2002-2007.

Dans le rapport de gestion du Président et dans le rapport annuel 2002, les perspectives de l'Exploration-Production sont prometteuses. Le Moyen Orient en 2002 représentait 18 % de la production et des réserves du Groupe dans le monde, et les espoirs sont entretenus par les négociations en Arabie Saoudite, la position forte au Qatar, dans les Emirats, en Iran et les découvertes en Irak...

L'Afrique assurait 28 % de la production totale du Groupe. Total est ainsi le 1^{er} producteur d'hydrocarbures en Afrique et le 2^{ème} au Moyen Orient, alliant croissance (10 % en 2002) et rentabilité (ROACE 15 % en 2002).

Cependant la mainmise des compagnies américaines sur les réserves irakiennes, le contrôle de la production et de la commercialisation par une compagnie irakienne privatisée (dirigée par Philip Carroll, ex Shell) nous font craindre les pires difficultés pour l'expansion de Total au Moyen Orient.

L'autre crainte est que cette compagnie irakienne ne devienne à terme le 4^{ème} ou 5^{ème} pétrolier mondial avide de conquérir des positions sur le marché européen.

D'autre part les récentes déclarations d'intérêt du Président américain pour l'Afrique, habillé de prétextes humanitaires, nous font craindre aussi une concurrence agressive des majors américains dans le développement du riche domaine minier du Golfe de Guinée, héritage d'Elf Aquitaine.

Gardons espoir, nous sommes un Groupe prospère, novateur, équilibré, qui saura se défendre à condition de ne pas céder au complexe d'Obélix : nous sommes trop gros, trop forts pour être capturés...

Jean-Aymon MASSIE

AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 - La Défense 9 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1, Rue du Général Leclerc - 92047 PARIS La DEFENSE CDX - **Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/99**

Tél : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04 e-mail : avas@totalfinaelf.com

Site internet : www.esop-avas.org

L'AVAS DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU MOIS DE MAI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TOTALFINAELF DU 6 MAI 2003

1) Intervention de Jean-Aymon MASSIE, Président d'AVAS.

Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je me présente : Jean-Aymon Massie, Président de l'Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Retraités du Groupe TotalFinaElf, créée il y a 17 ans dans le Groupe Elf Aquitaine.

AVAS intervient depuis 1986 régulièrement dans chaque AG et exerce les droits de vote des actionnaires qui lui ont été confiés.

Tout d'abord AVAS vous félicite pour les très bons résultats 2002, la rentabilité élevée des fonds propres, le faible ratio d'endettement, les remarquables performance des 3 pôles malgré les difficultés de l'environnement, la majoration du dividende et l'excellent rapport annuel 2003.

Cette année les actionnaires salariés et retraités Français et Etrangers, particulièrement au Nigéria, sont traumatisés par la perte de l'exercice individuel du droit de vote, à la suite de l'absorption du Fonds commun de placement ELF par le FCP de Total dans la logique de la fusion des 3 sociétés, gérée d'ailleurs comme une acquisition. Malgré votre promesse faite à Port Harcourt au lendemain de l'AG de 2002, les actionnaires salariés du Nigéria n'ont pas reçu en temps utile le formulaire de vote par correspondance pour la 2^{ème} fois ; ils n'ont pas été prévenus que dorénavant ils ne pourront plus exercer leur droit de vote. Et nous savons que le climat social est dangereusement explosif dans l'industrie pétrolière au Nigéria.

Nous sommes tous attristés par cette maladresse qui va à l'encontre des principes de développement durable et de l'éthique actionnariale. Décision à contre courant, car dans un an tous les groupes côtés seront amenés à adopter le vote par internet, selon les recommandations faites par l'ANSA (Ph. Bissara), soutenues par les Investisseurs Institutionnels et la Commission Européenne.

Cette attitude ne va pas contribuer à rétablir la confiance des actionnaires. Car il s'agit bien de cela aujourd'hui : la perte de confiance de la plupart des actionnaires dans la bonne gouvernance des entreprises. Ce n'est pas en privant les actionnaires salariés et retraités de l'exercice individuel du droit de vote, de l'accès à l'information financière, que vous les empêcherez

d'exercer leur libre droit d'expression et de contrôle de la bonne gouvernance de l'entreprise, dont ils sont copropriétaires, de juger la stratégie définie par le Conseil d'Administration et les résultats obtenus après coup, car ils sont soucieux de la pérennité de leur entreprise...Aujourd'hui particulièrement.

En effet les conséquences des opérations militaires et diplomatiques au Moyen Orient, la crise probable de l'OPEP, la pression américaine sur les pays africains producteurs de pétrole, la récession menaçant les pays européens après les Etats Unis nous font poser la question cruciale de la pérennité du domaine minier du Groupe, le maintien de l'objectif de croissance des productions de 5% par an jusqu'en 2007, le risque d'action inamicale d'un pétrolier américain sur l'ENI ou sur TFE pour accéder au marché intérieur de l'Euroland. Vous savez comme moi qu'une part importante du capital a changé de mains quand le cours de l'action est tombé à 115 € et ce mouvement se poursuit sans qu'on puisse le contrôler. La pérennité de ce magnifique Groupe est en jeu.

La partie la plus facile a été accomplie : en achetant FINA vous avez engrangé une trésorerie appréciable, puis en achetant Elf Aquitaine vous avez mis la main sur un trésor de guerre de près de 10 G.F ; car M. Jaffré a quitté la présidence en laissant les caisses pleines. Vous avez pu ainsi réaliser des programmes considérables de rachat d'actions pour les annuler ensuite – plus de 5 G.€ en 2001 et 3,4 G €. en 2002, environ 11 G € sur 3 ans.

Aujourd'hui avec un prix du baril affaibli, qui pourrait se stabiliser dans la fourchette 18-22 \$, M. le Président comment ferez vous pour respecter vos engagements à l'égard des actionnaires ? Le Groupe a-t-il les moyens pour contrer une OPA ou OPE hostile ? La partie la plus difficile a commencé : il va falloir beaucoup de talent pour la gagner et surtout conserver la confiance des actionnaires.

Cette année, le CA d'AVAS n'a pas souhaité présenter des résolutions nouvelles, ni mobiliser les investisseurs institutionnels français et étrangers. AVAS a choisi de vous poser 3 questions écrites, auxquelles vous avez bien voulu répondre.

Monsieur le Président, je préciserai que le Bureau d'AVAS a décidé de voter avec les actions au nominatif confiées (35 000 voix).

Contre : la résolution n° 6 résolution fourre tout critiquée dans toutes les AG ;

n° 11 renouvellement du mandat de M. Friedmann, qui s'est illustré au Comité d'Audit de Vivendi Universal ;

n° 16 changement de dénomination sociale en Total, prématuré car la fusion juridique n'a pas été encore réalisée, semble-t-il ;

pour : les autres résolutions y compris la résolution n°18.

Nous exprimons le vote des actionnaires salariés et retraités de ce Groupe dont vous venez de changer le nom, pour améliorer l'image de l'entreprise ternie par les affaires ELF, par le naufrage de l'Erika et la catastrophe non élucidée de Toulouse.

Cela suffira-t-il à rétablir la confiance des actionnaires ? Je vous pose la question.

La confiance M. le Président ne se décrète pas, elle se mérite et elle s'entretient.

Pour terminer, quelques questions techniques au Directeur Financier : ainsi sur les comptes de la société Mère page 169 (CA en 2000 de 16,5 G.€ devient 3,9 G.€ en 2001 ?), page 168 (quelle est cette société d'assurance groupe si prospère ?) et page 158 (le tableau de passage entre les normes comptables françaises et américaines). Pouvez vous nous donner des explications ?.

Je vous remercie de votre attention.

NB : Le temps accordé de 2 minutes a obligé M. Massie a réduire au dernier moment pour aller à l'essentiel.

2) Intervention de Bernard BUTORI, représentant du syndicat Sictame et membre du Conseil de Surveillance du FCPE TotalFinaElf Actionnariat France.

NB : Le temps de parole limité à 2 minutes, explique le style parfois télégraphique.

Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je me présente : Bernard BUTORI, actionnaire salarié de TotalFinaElf.

Le rapport annuel en page 145 a listé les principaux actionnaires :

Les salariés détiennent 3,2% du capital et 5,8% en droits de vote.

En page 148 est donnée la répartition des 22 millions d'actions qu'ils détiennent dans les différents fonds actionnaires.

Le plus important de ces fonds, qui permettait l'exercice individuel du droit de vote, a été absorbé par un fonds plus petit, où c'est le Conseil de surveillance qui exerce collectivement les droits de vote.

Les actionnaires salariés ont élu leurs représentants dans ce Conseil. Ces élus devraient donc, logiquement décider de l'utilisation des droits de vote. Or, la Direction participe aux décisions, le Conseil comprenant 35% de membres désignés par elle. Ceci fait que 100% des actions détenues par le personnel votent à 100% dans le sens souhaité par la Direction.

Membre élu de ce Conseil, je puis vous dire que si la Direction ne participait pas aux décisions du conseil, au lieu du bel unanimité affiché, vous auriez des votes inversés sur 3 des résolutions. **Comment peut-on qualifier un système qui donne 100% de participation et 100% de résultats dans le sens souhaité ?**

Bien qu'ayant acquis plusieurs centaines d'actions, je ne peux, cette année, exercer les droits de vote liés à mes actions. Est-il normal que ces droits me soient retirés et s'exercent hors de mon contrôle ? Ce n'est pas parce que certains n'utilisent pas leurs droits de vote qu'il faut les retirer à tous.

Imaginez que ce système soit appliqué à la présente Assemblée des actionnaires, sous prétexte qu'ils sont peu nombreux à exercer leur droit de vote ou qu'ils remettent leur pouvoir au Président. L'accepteriez-vous ? Tolérez-vous que la Direction de cette société, dont vous êtes actionnaire, s'octroie 35% des droits de vote ? C'est pourtant ce qu'elle fait avec les actionnaires salariés. Un actionnaire a-t-il moins de droits du fait qu'il est salarié ?

L'an passé, plusieurs centaines de salariés actionnaires sont venus dire ici leur colère et leur inquiétude. La seule réponse apportée est le retrait du droit de vote individuel ! Cela va à rebours des discours prônant la responsabilité sociétale, le respect des partenaires et la mise en œuvre d'un développement durable.

Aussi, Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour que les pratiques se conforment aux intentions affichées en matière d'éthique, de bonne gouvernance d'entreprise et de développement durable ? Comment comptez-vous développer un authentique actionariat salarié où les actionnaires aient la plénitude de leurs droits ? Donnez-vous des instructions pour que soit revu le règlement des fonds actionnaires et que **les pouvoirs liés aux actions soient exercés par ceux qui les possèdent ou ceux qui les représentent légitimement ?**

Je vous remercie.

3) Echos et nouvelles de l'AG de TotalFinaElf par Alain Perrodon

Tenue le 6 mai 2003 au Palais des Congrès sous la présidence de son PDG Thierry Desmarest qui a mené pratiquement en solo les débats du début à la fin, l'assemblée réunissait un peu moins du tiers du capital, ce qui est habituel (32,96 %).

Il semble superflu de revenir sur l'exposé du Président que l'on peut lire à de nombreuses occasions. Il nous paraît plus intéressant de donner un aperçu des discussions avec les actionnaires qui ont suivi, ainsi que sur le vote des résolutions.

On notera que le retour au sigle **TOTAL** (mais avec un nouveau logo !), après la sortie d'Elf et de Fina, n'ouvre pas la porte à l'accrochage de nouveaux moyens, ou si l'on préfère de *nouvelles fusions-acquisitions*. Le Président estime que le groupe a atteint une taille critique satisfaisante. Face à l'inquiétude, manifestée par J. A. M. Massie, devant la menace d'OPA ou d'autres opérations hostiles, il se sent assez serein estimant que la taille du Groupe et sa bonne santé constituent des arguments de défense solides.

Le Président précise que *le capital* lui semble stable, une part importante étant détenues par des fonds européens, notamment allemands. (Au cours d'une audition devant la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, rapportée par *le*

BIP n° 4826, Thierry Desmarest avait précisé que "la structure du capital n'est que minoritairement française " (35 %) avec " 15 % au Royaume uni, 11% en l'Allemagne, 10 % en Belgique...et environ 20 % aux Etats Unis - Canada ").

La question des rachats d'action est toujours l'occasion d'opposition entre les actionnaires qui bénéficient là d'un moteur de hausse du dividende et les salariés qui y voient une préférence pour le côté financier et le court terme aux dépens du développement industriel et du long terme.

Sur l'indépendance des administrateurs, le Président reconnaît que la définition n'est pas simple et qu'elle doit être interprétée dans son contexte, lui même évolutif.

Les inquiétudes formulées au sujet du pôle chimie n'ont pas été levées, le Président constatant que " la composante chimie du Groupe est déjà beaucoup plus importante que celle de ses grands concurrents ". Quant à l'éventuel rachat de Rhodia, proposé par un actionnaire il ne saurait en être question. La tendance serait plutôt à l'allègement.

La participation du Groupe au capital de Sanofi-Syntelabo se trouve également sur une pente descendante. Ces métiers ne font plus partie de notre cœur synthétique, a-t-il déclaré, et même si ce placement offre un bon rendement, " nous verrons en fonction de l'état des marchés comment mobiliser cette valeur ", dit le Président.

Sur la transparence des versements auprès des Etats hôtes, il ne saurait évidemment être question de les rendre publics sans l'accord des gouvernements, ce que certains acceptent et d'autres non. Mais le Groupe participe aux travaux d'une agence européenne sur le sujet.

Sur l'externalisation de certains travaux, le Président pense que la part de la sous-traitance reste pour lui très limitée. Il constate les difficultés rencontrées par certaines sociétés qui sont allées trop loin en la matière. Il se veut très vigilant sur la compétitivité de la société qui a embauché ajoute-t-il, 9 000 personnes en 2002.

Répondant à une question de Bernard Butori sur l'impact de la Direction, sur les décisions du Conseil de Surveillance des FCPE du Groupe, le Président tend à en minimiser son rôle, mais reste ouvert à la discussion sur le sujet, (voir par ailleurs le texte de cette question).

Au sujet du réseau de distribution, le Président fait part d'une certaine reconquête du marché grâce aux stations Elf " aux couleurs de la formule 1 " et précise le rôle de la marque *Elan*, réseau de proximité, comportant 1 000 implantations.

Au sujet de l'IRAK, le Président ne peut cacher certaines inquiétudes et il souhaite " que les règles de transparence s'exercent dans ce pays comme ailleurs dans le monde ". Il insiste sur l'importance des investissements nécessaires pour l'exploitation de nouveaux champs, soulignant que le Groupe dispose d'informations techniques précises et précieuses sur certains d'entre eux. Mais toute décision implique l'existence d'un Gouvernement Irakien stable et largement reconnu. Dans l'audition à l'Assemblée Nationale citée plus haut, le Président déclarait : " Même si les Américains exercent des pressions (sur la société nationale irakienne), le Groupe devrait être en mesure de tirer son épingle du jeu ", ajoutant ensuite que " les grandes entreprises américaines ont signifié qu'elles ne s'engageraient que dans un cadre juridique établi ".

Concernant les énergies renouvelables le Président a remarqué que le développement des éoliennes à terme, se heurtait souvent à des refus de permis de construire. Les installations d'éoliennes dans la raffinerie de Dunkerque pourraient être le prélude à un développement offshore.

Le vote des 18 résolutions présentées ont toutes été adoptées à une large majorité, comme il est de règle dans ce genre d'exercice. L'observateur attentif en est réduit à s'interroger sur les motivations ou la signification de petits écarts. Ainsi peut-on noter, en gros, 2 familles de résultats se groupant respectivement autour de 98 - 99 % pour l'une, et 90 - 94 % pour l'autre.

Dans la première se retrouvent les résolutions 1, 2, 3, 4, 5, 10, 14 et 16, ces 3 dernières présentant le renouvellement du mandat d'administrateur de B. Collomb (Lafarge) et de J. Sarrazin (Dresdner Bank), ainsi que le retour au sigle *Total*.

La seconde famille regroupe les résolutions 6 (les autorisations d'opérer sur les titres et le programme de rachat d'actions), 7 (la nomination d'un nouvel administrateur, M. Lippens), et le renouvellement des administrateurs : 8 (Mme Anne Lauvergeon) , 9 (D. Bouton), 11 (J. Friedmann), 12 (A. Jeancourt-Galignagni), 13 (M. Pébereau), 15 (P. Vaillaud).

La résolution 17 proposant *la nomination d'un administrateur salarié actionnaire* qui représentera l'actionnariat salarié, et les modalités de désignation des candidats a été adoptée, tandis qu'était rejetée la résolution 18 permettant *l'élection d'un administrateur salarié* (par modification de l'article 11 des Statuts).

Le Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat France avait proposé deux amendements à la résolution n° 17 : le 1^{er} visant à porter à 2 le nombre d'administrateurs représentant l'actionnariat salarié, le 2^{ème} visant à permettre la représentation de l'actionnariat salarié concomitamment à celle des salariés (la résolution 17, telle que proposée, permettait l'un ou l'autre, mais pas les deux). Ces deux amendements non agréés par le Conseil d'Administration ont été rejetés tout en faisant un bon score. Ce que

l'on ne sait pas, c'est le pourcentage de voix dont disposait le Président dans cette Assemblée. Une telle information pourrait peser sur l'issue des votes, tant la pratique des pouvoirs en blanc au Président est répandue chez les actionnaires.

Alain Perrodon.

BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT D'ADHESION

(AVAS) Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe TOTAL

Oui, je soutiens l'action d'AVAS

NOM PRENOM

Adresse Professionnelle : Société Téléphone : Télécopie :

e-mail :

adresse Domicile :

Et je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS : Date signature

La cotisation comprend l'abonnement à l'Avascope pour 2003 – Cotisation de base : 15 Euros

Cotisation de soutien : 30 Euros

A renvoyer à : AVAS, Immeuble Le Linéa, Bureau 323, la Défense 9, 1 rue du Général Leclerc, 92047 Paris la Défense, France.

Tél : 00 33 1 41 35 92 21 / 01 41 35 92 75 – Fax : 00331 41 35 35 04 6 e-mail d'AVAS : avas@totalfinanelf.com

Site web d'AVAS : www.esop-avas.org.

ELECTION du CONSEIL de SURVEILLANCE du FCP ACTIONNARIAT France par Bernard BUTORI

La liste AVAS-SICTAME arrive en seconde position, immédiatement après la liste CFE-CGC, et devant les 6 autres listes, ce qui confirme la représentativité tant de l'AVAS que du SICTAME au niveau du Groupe.

Merci à tous ceux qui ont accepté de figurer sur la liste, ainsi qu'à tous ceux qui ont aidé à ce brillant succès par leur vote et leur soutien.

La liste AVAS-SICTAME a trois Membres titulaires dans le Conseil : Bernard Butori, Jean-Pierre Doucet et Nicole Grillet, et trois

Membres suppléants : Eugène Déjardin, Benoît Clergeat et Mario Gulla. Le mandat est de 4 ans. Le nombre de personnes qui ont voté avoisine les 24 000 mais malheureusement près de 4 000 de ces votes n'ont pas été pris en considération, les enveloppes retour ne contenant pas la carte d'électeur permettant l'identification du votant.

Lundi 5 mai 1^{ère} réunion du Conseil de Surveillance. Ce Conseil a pour objet de surveiller la gestion du fonds Actionnariat France et d'exercer collectivement les droits de vote attachés aux actions TotalFinaElf (devenu Total).

Dans le Conseil de Surveillance, une seule décision se fait sans la participation des représentants de la Direction, c'est l'élection du Président du Conseil.

Lors de cette réunion, à aucun moment, il n'a été remis aux participants les documents expliquant comment fonctionnait le Conseil et le règlement le régissant. L'autre point important était de définir comment le Conseil allait exercer le vote des 17 millions d'actions du fonds par rapport aux 18 résolutions présentées à l'AG des actionnaires le mardi 6 juin.

La résolution 17 prévoit l'élection, par l'AG des actionnaires de 2003, d'un administrateur représentant l'actionnariat salarié. Les candidats au poste seront désignés par les Conseils de Surveillance des fonds. Il y a 3 Conseils de Surveillance qui peuvent proposer des candidats : *le FCPE Actionnariat France, le FCPE Actionnariat Etranger et le FCPE Privatisation* .

L'augmentation de capital réservée aux salariés français en 2002 a alimenté uniquement le fonds issu de Total, son nombre d'actions passant de 3,5 millions d'actions (fin 2001) à 7,1 millions d'actions fin 2002. C'est ce fonds pourtant plus petit, qui a absorbé les 10,5 millions d'actions du fonds issu de Elf en ce début de 2003.

Notons qu'il existe 2 autres fonds, le Fonds Actionnariat International (3,3 millions d'actions détenues par les salariés étrangers) et le fonds Elf Privatisation n° 1 qui détient encore près de 800 000 actions Total.

(Extraits de 2 articles de M. B. Butori parus dans les Cahiers du SICTAME d'avril-mai 2003).

COMPOSITION DU BUREAU D'AVAS 2003

J.A. Massie Président, Vice Président B. Butori, Secrétaire Général J.M. Biermé, Trésorier J. Georger, Assistante du Président H. Magné.

Conseillers :

Comité de rédaction A. Perrodon,

Comité Technique et Financier B. Bornette, site web Y.Bouger ;

Responsable du fichier et de la logistique informatique M. Goubly, Relations Bruxelles R. Rodgold.

| PLAN D'EPARGNE GROUPE | | | | PLAN D'ACTIONNARIAT | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|---|------------------|----------------|------------------|
| Fonds Communs de placement : | Valeurs liquidatives au : | | | Pour mémoire : Actions acquises par les Salariés | | | |
| | | | | Prix d'achat | en Francs | en Euro | équiv.TFE |
| | 21/05/01 | 18/06/02 | 20/06/03 | | | | |
| | | | | Aug. capital 1992 (Elf) | 336,43 | 51,29 | 35,09 |
| Elf-Actions TotalFina | 176,17 | 159,30 | 122,53 | Privatisation 1994 (Elf) | 308,00 | 46,95 | 32,13 |
| Sanofi-Synthélabo | 72,37 | 57,07 | 55,01 | Aug. capital 1996 (Elf) | 280,20 | 42,72 | 29,23 |
| TFE Div.Actions | 130,54 | 100,75 | 89,82 | Aug. capital 1997 (Elf) | 551,20 | 84,03 | 57,49 |
| Obligations | 105,43 | 110,13 | 120,44 | Aug. capital 1999 (TotalFina) | 606,76 | 92,50 | 92,50 |
| | | | | Aug. capital 2002 (TFE) | 804,91 | 122,70 | 122,70 |

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SANOFI-SYNTHÉLABO DU 19 MAI par Benoît CLERGEAT

S'il n'est plus possible depuis cette année, d'exercer directement ses droits de votes à l'AG (Assemblée Générale) de TOTAL (ex Total Fina Elf), lorsque l'on détient des actions logées dans un PEG (Plan d'Épargne Groupe) ; cela reste toujours la règle pour les actions Sanofi-Synthélabo !.

L'AVAS (Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe TOTAL) était donc présente à l'AG Sanofi-Synthélabo du 19 mai. L'AVAS était porteuse de plusieurs milliers de voix des actionnaires salariés qui, du temps où Sanofi était filiale du groupe ELF, avaient pu acheter des actions de ce groupe pharmaceutique et les garder dans le Plan d'Épargne Groupe.

Quelques points de repères sur l'histoire de Sanofi-Synthélabo :

1973 : création de Sanofi par Elf-Aquitaine et prise de contrôle par L'ORÉAL, de Synthélabo créée en 1970 par la fusion de deux laboratoires pharmaceutiques français,

1993 : entrée de Synthélabo sur le marché américain suivie en 1994 par Sanofi,

1999 : année de la fusion entre Sanofi, le 2ème groupe pharmaceutique français, et Synthélabo le 3ème,

2003 : Sanofi-Synthélabo fête ses 30 ans.

Intervention du Président : Lors de l'assemblée générale, Jean-François Dehecq, président du groupe pharmaceutique, a confirmé ses prévisions pour l'exercice en cours : une croissance du chiffre d'affaires consolidé, en données comparables, à deux chiffres, ainsi qu'une croissance de 20 % du bénéfice net par action (BNPA). Toutefois, ces chiffres ont été établis à la parité de 1 € pour 1 \$, sans tenir compte de l'affaiblissement du billet vert. Avec l'hypothèse plus réaliste d'un dollar à 1,15 €, le bénéfice net 2003 tendrait tout de même à croître de 15 %. Fort d'un portefeuille de recherche qui comprend 52 molécules en développement, Jean-François Dehecq a fixé des objectifs jusqu'en 2006 en tablant sur une amélioration des ventes de l'ordre de 20 % par an (soit 12 milliards en 2006) et une croissance du BNPA parmi les plus élevées du secteur. Sanofi-Synthélabo a consacré 1,2 milliard d'euros en 2002 à la recherche et au développement, soit 16 % de son chiffre d'affaires. Le dividende net, d'un montant de 0,84 € représente un taux de distribution de 35 %.

Après les traditionnels allocutions du Présidents et rapports des commissaires aux comptes et avant de passer au vote des résolutions proposées à l'AG, s'est tenu la non moins traditionnelle séance de questions au Président.

Intervention du représentant de l'AVAS :

"Benoît Clergeat : actionnaire individuel et aujourd'hui représentant de l'AVAS : Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du groupe TOTAL ; à ce titre je suis détenteur de 30 477 voix.

● *Monsieur le Président, ma première question en quatre volets, concerne les relations entre Sanofi-Synthélabo et l'un de ses principaux actionnaires, TOTAL, à travers sa filiale Elf Aquitaine :*

1- *Quelle est, aujourd'hui, la participation que TOTAL détient dans le capital de Sanofi- Synthélabo ?*

2- *Quel montant de participation de Sanofi-Synthélabo TOTAL a-t-il cédé en 2002 ?*

3- *Ces sessions ont-elles été poursuivies depuis le début de 2003 ?*

4- *Enfin, concernant la société Sanofi-Synthélabo, TOTAL va-t-il reconduire le pacte d'actionnaires qui la lie avec L'OREAL ?.*

Pour sa part, l'AVAS préférerait que TOTAL reste un actionnaire de référence de Sanofi-Synthélabo.

Nous continuons à ne pas comprendre cette politique suivie par TOTAL, qui consiste à vendre des actions Sanofi-Synthélabo pour racheter ses propres actions TOTAL et finalement les détruire : pour l'AVAS cette politique est un non sens et une perte de valeur.

● *Ma deuxième question concerne le Conseil d'Administration :*

Du fait de la baisse de participation de TOTAL dans Sanofi-Synthélabo, n'y a-t-il pas une "sur-représentation" de TOTAL au Conseil d'Administration de Sanofi-Synthélabo ?

Pour conclure, l'AVAS salue le fait que Sanofi-Synthélabo maintienne le droit de vote individuel des actionnaires salariés, ou anciens salariés, qui détiennent leurs actions dans des Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Ce système nous paraît respectueux de la démocratie et des droits des actionnaires, fussent-ils salariés.

Ce système est également conforme aux principes éthiques et de développement durables.

En réponse, Jean-François Dehecq a précisé que la participation de TOTAL dans Sanofi-Synthélabo était passée de 26,07 % au 31/12/2001 à 24,52 % au 31/12/2002 et qu'il n'était pas en mesure de connaître le désengagement de TOTAL dans Sanofi-Synthélabo depuis le début de 2003.

Concernant le pacte d'actionnaires qui lie TOTAL et L'ORÉAL et qui vient à échéance en décembre 2004, la reconduction éventuelle dépend des deux actionnaires et ces questions doivent être posées dans leurs AG respectives. Jean-François Dehecq, nous a dit souhaiter conserver ses deux actionnaires de référence mais que cette décision ne lui appartenait pas.

Par ailleurs il a rappelé que le nombre d'administrateurs représentant les actionnaires TOTAL et L'ORÉAL était défini par le pacte d'actionnaires et qu'il ne pensait pas que TOTAL soit "sur-représenté" au conseil d'administration.

Pour mémoire la répartition du capital de Sanofi-Synthélabo au 31/12/2002 est la suivante :

| | <i>En Actions</i> | <i>En droits de vote</i> |
|-----------------------|-------------------|--------------------------|
| TOTAL | 24,52 % | 33,74 % |
| L'ORÉAL | 19,53 % | 26,87 % |
| Actions auto-détenues | 4,15 % | 0,0 % |
| Salariés | 1,05 % | 1,36 % |
| Public | 50,75 % | 38,03 % |

Le Conseil d'Administration composé de 12 administrateurs, comprend 4 représentants de TOTAL et 2 de L'ORÉAL !.

Vote des résolutions :

64,09 % des actions étaient représentées à cette AG.

Avec 44,05 % des actions et 60,61 % des droits de vote concentrés entre ses deux premiers actionnaires, les résultats des votes des résolutions soumises à l'AG de Sanofi-Synthélabo ne faisait guère de doute, et c'est donc sans surprise que les 9 résolutions ont été adoptées avec une moyenne comprise entre 86 et 99,9 % de OUI.

VIE de L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale d'AVAS s'est tenue le 21 avril à la Tour Coupole ; elle a réuni 580 adhérents et pouvoirs. Dans sa présentation du rapport moral, le Président a d'abord donné les précisions suivantes :

- Réunions du CA, 2 fois au cours de l'exercice 2002 ;
- Et 3 fois pour le Bureau. L'AVASCOPE a vu la sortie de 3 numéros : n°37 en mars, 38 en juillet et 39 en décembre ;
- Enfin un site Web a été ouvert.

Le Président a présenté les différents contacts qu'il a eu au cours de l'année, tant à l'extérieur (COB, Bercy, Matignon) qu'à l'intérieur du Groupe, notamment avec la direction financière ainsi qu'aux AG de TFE et d'ELF. Il a ensuite insisté sur l'action menée conjointement avec le SICTAME, à la suite de la fusion décrétée par la Direction du PEG d'ELF et de Total, s'insurgeant contre la suppression des droits de vote individuels.

Bernard Butori, Vice Président, a développé ce sujet qui a fait l'objet d'une présentation détaillée dans le dernier numéro de l'AVASCOPE (n° 40).

Concluant avec quelques perspectives sur l'action à mener, le Président a exprimé un certain pessimisme sur la situation générale et sur les perspectives du Groupe en particulier, ne cachant pas ses craintes de nouvelles fusions.

Le trésorier a présenté l'exécution du budget 2002, en déficit de 927 €. Ce rapport, ainsi que le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

L'assemblée a par ailleurs procédé à l'élection de 6 membres du CA :

- 3 renouvellements (Damien Antoine, Louis Fimbi, et P.H. Naumont) et 3 nouveaux (J. Dike, S. Onuota et D. Legros, les 2 premiers représentant le Nigéria).

Il a été enfin procédé au vote d'une résolution modifiant la dénomination d'AVAS en Association AVAS Groupe Total en prévision de la prochaine et probable dénomination du Groupe (adoptée à l'AG du 6 mai).

A l'issue ou presque de l'AG, la parole a été donnée à **Pierre Terzian**, directeur de la **Revue Pétrostratégie** qui a exposé quelques traits marquants de la situation pétrolière mondiale. Le conférencier a d'abord cherché à dégager les tendances majeures notamment dans la position de l'OPEP actuellement comparée à celle de sa naissance. Ainsi, cette organisation a vu une chute de sa part de production de l'ordre d'un tiers par rapport à la production mondiale. D'autre part le rapport réservé sur la production de l'OPEP a été multiplié par un facteur de l'ordre de 12 au cours des 30 dernières années contrairement aux non OPEP.

Au total les pays de l'OPEP ont accentué leur dépendance par rapport au pétrole, d'environ 50 cents par baril par an, alors que dans le même temps les pays de l'OCDE diminuaient leur dépendance vis à vis de l'énergie. Des prix de 20 à 22 \$ le baril sont aujourd'hui nécessaires aux pays de l'OPEP pour équilibrer leur budget, une OPEP qui joue un rôle primordial de stabilité des pays.

P. Terzian a ensuite présenté le comportement des Américains, notamment à l'occasion de la guerre en Irak, un des pays le moins exploré du Moyen Orient d'après lui. Les Américains longtemps exportateurs de pétrole, sont devenus importateurs après la seconde guerre mondiale ; le montant de ces importations ne cessant de croître pour atteindre aujourd'hui 60 % et ils ne s'habituent pas à cette situation. Gagnés par un sentiment de vulnérabilité, ils mettent en œuvre une politique énergétique interventionniste et impérialiste dans la crainte de manquer de cette source indispensable d'énergie D'où leurs interventions, non seulement au Moyen Orient, mais aussi en Russie, dans les pays du Caucase et en Afrique Occidentale.

Les Américains sont partisans de prix du brut relativement élevés tant qu'il leur reste une production indigène significative, mais ils pourraient changer de politique le jour où cette production baisserait sensiblement.

La volonté des Etats Unis d'accroître rapidement la production de l'Irak se présente comme un moyen de pression sur l'OPEP. Elle risque également d'indisposer la Russie, ce qui pourrait peut-être expliquer la position actuelle de ce pays.

A l'occasion d'échanges de vue avec la salle, P. Terzian a indiqué, à propos du prix du brut qu'il ne voyait pas d'augmentation forte, mais plutôt une certaine " égalisation " avec ceux du gaz et pourquoi pas, dans l'avenir, une certaine prédominance de ces derniers. Revenant sur la situation en Irak, le conférencier note qu'une des difficultés actuelles est l'absence de représentant officiel de ce pays, notamment auprès de l'OPEP, où le siège irakien à Vienne était vacant. Faute de souveraineté, pas d'acheteur et pas d'attribution des concessions. Reste à savoir ce que peut et veut faire la puissance occupante...

Alain Perrodon

Rapport financier 2002

A - Compte d'Exploitation 2002.

1) Recettes

Les Cotisations des 650 adhérents métropole 11 499,60 € couvrent presque les 11 700 € prévus au Budget 2002, mais qui comprenaient 2 700 € de cotisations ex Nigeria qui n'ont pas été reçues en 2002.

Environ 120 adhérents ont versé plus que les 15 € de cotisation de base ; n'oublions pas que la déductibilité fiscale des cotisations à l'AVAS, permet d'en récupérer la moitié via son IRPP.

Le solde des recettes 256,22 € pour 250 € au Budget correspond aux dividendes sur le portefeuille boursier de l'AVAS ; au total les recettes s'élèvent à 11 755,82 € pour 8 774,70 € en 2001, soit une progression réjouissante de 72 % hors produits nets des cessions de valeurs du portefeuille, qui avaient été nécessaires en 2001 pour équilibrer les comptes (1 952,13 €).

2) Dépenses

Les achats de fournitures ont été limités à 397,40 €, les Services Extérieurs 2 334,91 €, reprennent 1 824,04 € de frais de participation à des colloques et conférences, et 510,87 € de cotisations à la FAS, l'ANAF et l'ICGN, dont une partie n'avait pas été budgétée.

La Publicité et les Relations Publiques 290 €, reprennent pour 200 € la mise au point du site web.

Les Déplacements et Missions 8 747,23 € couvrent pour 8 279,34 € les indemnités versées à nos secrétaires et 456,89 € des remboursement de frais de transport et de repas.

Les autres Services Extérieurs 845,11 €, reprennent les frais de traduction des AVASCOPE destinés aux adhérents anglophones et particulièrement à ceux du Nigeria. Les Services Bancaires, 2,89 €, représentent des frais sur un virement et les Charges Financières 65,77 €, les droits de garde sur le portefeuille de l'AVAS.

Au total les dépenses se sont élevées à 12 683,31 €, pour un budget de 9 000 € et une dépense en 2001 de 9 263,53 € ; l'écart étant dû dans les 2000 au poste Déplacements, Missions, Réceptions, Secrétariat.

Cet excédent des Dépenses sur les Recettes se traduit par une perte de l'exercice de 927,49 €.

B - Bilan au 31 décembre 2002.

1. Actif

Le total de l'actif est de 6 769,24 €, dont 2 954,39 € en disponibilités, 3 770,63 € en titres de participation à leurs valeurs d'achat (leur valeur boursière 9 507 € contre 12 469 € au 31.12.2001 ne nécessite heureusement pas de dépréciation) et 44,22 € d'autres immobilisations corporelles nettes donc quasiment amorties.

2. Le Passif

Le passif de 6 769,24 € intègre la perte de l'exercice 2002 au report à nouveau qui a diminué d'autant.

C – Conclusion.

L'augmentation des cotisations des adhérents métropole a compensé la non réception des cotisations des adhérents du Nigeria, mais a été insuffisante pour compenser aussi l'augmentation des frais de secrétariat et de participation aux colloques et conférences.

L'exercice montre donc une perte de 927,49 € qui a pu être couverte sur la trésorerie disponible sans recourir à la vente d'une partie du portefeuille. Il faut souligner que le résultat a été obtenu grâce à l'absence des frais d'impression et d'envoi des 3 Avascope publiés en 2002, sinon la situation eut été autre.

-

D – Budget 2003.

1. Les Recettes

Les Recettes de cotisations sont en augmentation sensible, 800 adhérents métropole suite à la notoriété espérée de la campagne électorale pour l'élection du Conseil de Surveillance du PEG.

2. Les Dépenses

Les dépenses sont au niveau de 2002, sauf pour la participation à des colloques qui sera limitée en coût et les autres Services Extérieurs qui intègrent un crédit de 2 500 € pour les frais d'édition et de traduction des Avascope, au cas où la gratuité ne pourrait être obtenue.

3. Le Résultat

Le Résultat de l'exercice serait une perte limitée de 350 €, à absorber par les disponibilités sans nécessité de céder les bijoux de famille.

COMPTES DE RESULTAT 2002 ET BUDGET 2003

| | Réel 2001 | Budget 2002 | Réel 2002 | Budget 2003 |
|------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| <u>Recettes</u> | | | | |
| | | | | |
| Subventions | | | | |
| Cotisations | 6 500 | 11 700 | 11 500 | 13 500 |
| France | | | | |
| Etranger | | | | |
| Dividendes | 350 | 400 | 250 | 300 |
| Cessions VMP | 2 900 | | | |
| | | | | |
| Total | 9 700 | 12 100 | 11 750 | 13 800 |
| | | | | |
| <u>Dépenses</u> | | | | |
| | | | | |
| Fournitures | 500 | 500 | 400 | 400 |
| Services Extérieurs | 900 | 1 000 | 2 350 | 1 400 |
| Pub. et RP | 400 | 500 | 300 | 200 |
| Déplacements | 7 000 | 7 000 | 8 750 | 8 400 |

| | | | | |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Autres Services ext. | 400 | 500 | 850 | 3 700 |
| Frais Financiers | 50 | 0 | 50 | 50 |
| Prix de revient VMP | 950 | | | |
| Total | 10 200 | 9 500 | 12 700 | 14 150 |
| | | | | |
| Solde | - 500 | 2 600 | - 950 | - 350 |

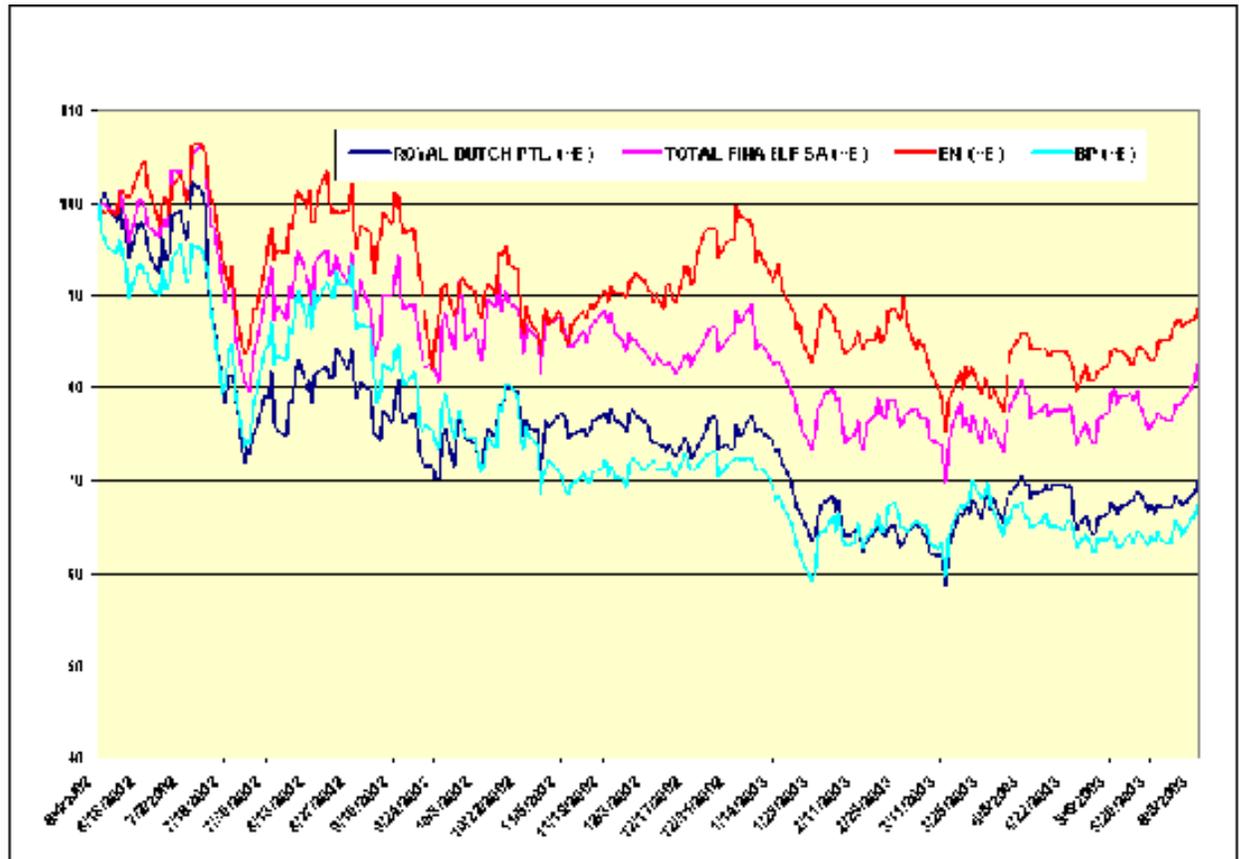
Par Jean Georger, Trésorier d'AVAS.

| | |
|--|---|
| <p>SOMMAIRE</p> <p>du N° 41</p> <p>Tirage : 3500 ex. Impression le 10/07/03</p> <p>Réservé aux seuls <i>Adhérents et</i></p> <p><i>Sympathisants</i></p> | <p>p. 1 : Editorial p. 6 : Plan d'Epargne Groupe</p> <p>p. 2-3 : Intervention de M. Massie à l'AG p. 7-8 : Assemblée Générale de Sanofi-Synthélabo par de TFE du 06/05/2003 Benoît Clergeat</p> <p>P. 3 : Intervention de Bernard Butori à l'AG de TFE p. 8 : Vie de l'Association par Alain Perrodon</p> <p>P. 3-4 : Echos et nouvelles de l'AG de TFE par Alain Perrodon p. 9-10 : Rapport financier par Jean Georger</p> <p>p. 4 : Bulletin d'adhésion p. 11 : Revue de Presse</p> <p>P. 5 : Sélection de 9 slides projetés lors de l'AG de TFE p. 12 : Graphiques :</p> <p>p. 6 : Election du Conseil de Surveillance du FCP a) Comparaison des actions Total par rapport aux Majors Actionnariat France par Bernard Butori b) Prix du baril de brent en USD.</p> |
|--|---|

NB – Jean Aymon Massie Président de l'AVAS - Entretien avec le BIP " **La fin de la guerre en Irak risque d'entraîner des bouleversements en Europe** " à paraître dans le BIP le 8 juillet 2003.

Un livre sur le Groupe intitulé : " *TotalFinaElf, une major française* " de François Roche vient de paraître en librairie (17 €) – (Actualité - Information Groupe – La Com 26/06/2003).

COMPARAISON DES VALEURS PETROLIERES (PERF. REBASEE SUR UN AN - 4 Juin 2002 - 3 Juin 2003)



LE PRIX DU BARIL DE BRENT EN \$US



Avec l'aimable autorisation de PIM Gestion France (www.Philippe-Group.com et www.pimf.com).

REVUE DE PRESSE

L'ex Elf, dindon de la fusion avec Total.

Du côté des réussites, la fusion est incontestablement un succès sur le plan business. Seul point noir, l'intégration des équipes n'est pas un déjeuner de soleil pour tous. Comme les bons manuels de management le rappelle, une fusion réussie impose que la culture d'une entreprise prenne le pas sur celle de l'autre. Et dans le cas du mariage des deux premières sociétés pétrolières françaises, ce sont les équipes d'Elf qui ont assumé les dommages collatéraux. Leur malaise ne tient pas qu'à la répartition des postes, mais aussi à leur culture d'entreprise. Illustrant ce mode de management où le PDG est omniprésent, une petite formule crée le sourire entre les anciens d'Elf : " *Total, la plus grande PME de France* ". Ces querelles masquent un enjeu plus fondamental : le recentrage du groupe sur le pétrole. Les Elf doivent ainsi abandonner un des combats fondateurs de leur compagnie, qui avait été mandatée par l'Etat en 1983 pour reconstruire un grand pôle chimique français. Si la nouvelle direction du groupe insiste tant sur l'autonomie des business units, c'est sans doute pour faciliter le programme de cessions prévu dans la chimie. (Anne-Sophie BELLAICHE – Challenges mai 2003).

Les actionnaires salariés jugent leur entreprise...

Aujourd'hui un tiers des 7 millions d'actionnaires individuels, soit 2, 3 millions de personnes, ont investi dans l'entreprise qui les emploie. Mais encore faut-il que le pouvoir des salariés soit réel, que leur investissement en actions ne soit pas perçu comme un simple complément de rémunération. Les droits de vote, regroupés au sein de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE),

ne doivent pas être confisqués par des personnes nommées à parité par la direction et par les syndicats, mais exercés par des représentants librement élus.

(Jean-Claude MOTHIE – La Vie Financière du 30 mai au 05/06/2003).

Le Groupe devrait investir plus et racheter moins d'actions...

interview de Jean-Aymon Massie (Total) par Christine Colmont, (La Vie Financière).

De quels pouvoirs dispose votre association ?

Créée chez Elf Aquitaine en 1986, l'Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Retraités de Total (AVAS) a rassemblé 600 000 à 1 million de voix. Pour prendre du poids, elle a fait appel en 2002 à des fonds de pension, dont l'américain Calpers et le britannique Hermes. Elle pouvait alors compter sur plus de 5 millions d'actions.

Quel est votre principal objectif ?

Restaurer la confiance des actionnaires salariés, qui s'interrogent sur l'avenir de leur patrimoine, la qualité du choix de leur placement et la confiance placée dans les dirigeants. Nous préférierions que Total investissent autant qu'Elf Aquitaine avant la fusion (en pourcentage de son cash-flow) plutôt que de consacrer des montants aussi élevés au rachat de ses actions (11 milliards d'Euros en trois ans) pour soutenir le bénéfice net par action.

Les actionnaires salariés sont pourtant au Conseil d'Administration...

Oui, mais ils le seront avec un seul siège, alors qu'ils pèsent 3,2 % du capital et 5,8 % des droits de vote. Depuis cette année, les actionnaires salariés ne reçoivent plus l'information financière sur leur entreprise et ne peuvent plus voter individuellement... Ce qui n'était pas le cas chez Elf Aquitaine. Or, le Conseil de Surveillance du FCP fusionné qui vient d'être élu représente les intérêts de la direction plus que ceux des salariés actionnaires ! L'AVAS détient trois sièges sur quinze.

(La Vie Financière 30 mai au 5 juin 2003).

TOTAL ENERGIE : Sous le soleil exactement !

Total Energie a fêté ses vingt ans dans l'énergie solaire, le 5 juin à Lyon. Pourtant les temps sont durs pour le premier acteur du photovoltaïque français et les actionnaires majoritaires EDF (35 %) et Total (35 %), tout en faisant grand cas de leur implication dans l'énergie solaire, ne sont guère prêtes. Total Energie ne dispose pas actuellement de moyens lui permettant de se lancer dans la fabrication de ses propres cellules photovoltaïques. Celles-ci représentant quand même 80 % de la valeur ajoutée d'une installation. Pendant ce temps Total monte sous le nez de sa filiale un projet dénommé *Photovoltech*, avec la branche énergie de SUEZ, ELECTRABEL, pour fabriquer et vendre en commun des cellules photovoltaïques en Belgique.

(INDUSTRIES- 13 juin 2003).

France / Chimie

Les Echos écrivent : " Sur fond de crise, la restructuration de la chimie française s'accélère. Les fermetures de sites se multiplient en France, tandis que les industriels mettent de plus en plus le cap sur l'étranger. Depuis le début de l'année, la situation s'est encore aggravée ". (*Les Echos – INDUSTRIES – 13 juin 2003*).

Thierry Desmarest : L'Asia Oil and Gas Conference.

Dans le cadre d'un discours prononcé à Kuala Lumpur (Malaisie) devant la *Asia Oil and Gas Conference*, Thierry Desmarest a déclaré que les producteurs internationaux faisaient face à une compétition accrue de la part des compagnies pétrolières et gazières nationale telle que Petrofina, et également chinoises, dans la recherche de nouvelles réserves dans l'investissement de nouveaux projets sur la scène internationale.

Explosion AZF : Indemnisations.

Total a proposé aux associations de sinistrés de reconnaître l'existence d'un préjudice spécifique pour les victimes de l'explosion de l'usine AZF survenue le 21 septembre 2001. Le préjudice sera automatiquement attribué à certaines victimes, notamment les familles endeuillées et les blessés les plus graves, avec doublement des indemnisations. " *Notre but était de donner une réponse exceptionnelle à un sinistre exceptionnel* ", a expliqué jeudi à l'AFP le directeur délégué du Groupe Patrick Timbart - (La Com 20/06/2003).

AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 - La Défense 9 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1, Rue du Général Leclerc - 92047 PARIS La DEFENSE CDX - **Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/99**

Tél : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04 e-mail : avas@totalfinaelf.com

Site internet : www.esop-avas.org